

SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

187 rue Saint-Jacques – 75005 Paris

Télécopie : 01 44 07 07 44

E-mail : spp@spp.asso.fr

Tél. 01 43 29 66 70

DR/CB/JA/MAL/SPP/2015-293

Paris, le 16 novembre 2015

Aux membres de la SPP

Changement de lieu

REPORT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - CONVOCATION

CCTP : Convention entre la SPP et l'ASM13

Bibliothèque Sigmund Freud : Vente

DIMANCHE 22 NOVEMBRE 2015 à 17h

ASM13

76 avenue Edison - 75013 Paris - 1^{er} étage – Salle René Diatkine

Chers Collègues,

L'assemblée générale initialement prévue le 14 novembre 2015 n'a pu se tenir, en raison de la fermeture de l'INALCO liée aux événements. Cette assemblée générale est reportée au dimanche 22 novembre 2015 à 17h avec le même ordre du jour.

Cette assemblée générale est convoquée à titre extraordinaire avec deux objets :

- Vote de la convention et du traité d'apport partiel d'actif entre la SPP et l'ASM13 concernant le CCTP.

Vous trouverez ci-joint tous les documents vous permettant une information complète à ce sujet.

- Une promesse de vente a été signée le 20 octobre 2015 pour la vente de la bibliothèque Sigmund Freud au prix de 1.250.000€ frais d'agence inclus ; soit 1.187.500 € pour la SPP après déduction des 5% de frais d'agence.

Cette assemblée générale se déroulera selon les critères simples de nos statuts pour une assemblée générale : pas de quorum ; pas de différenciation des catégories ; 2 pouvoirs maximum ; majorité simple (1/2 + 1) des « suffrages exprimés ».

Ordre du jour

1. CCTP. Convention entre la SPP et l'ASM13 (cf. six documents joints)

- Convention de coopération entre l'ASM13 et la SPP concernant le CCTP. Vote.

- Traité d'apport partiel d'actif. Vote.

- Convention de mise à disposition des locaux. Vote.

2. Locaux de la bibliothèque S. Freud (15 rue Vauquelin, Paris 5^{ème}). Promesse de vente

- Une promesse de vente a été signée le 20 octobre 2015 pour la vente de la bibliothèque Sigmund Freud au prix de 1.250.000€ frais d'agence inclus ; soit 1.187.500 € pour la SPP après déduction des 5% de frais d'agence.

L'assemblée générale confirme son accord pour vendre à ce prix qui se situe au-dessus du minimum autorisé par l'administration des domaines. Vote.

3. Information sur l'avancement de l'aménagement du 21 rue Daviel – 75013 Paris.

- Information sur le recueil des fonds.

- Présentation des travaux et projets d'aménagement (suite).

- Organisation du déménagement.

4. Questions diverses.

Le droit de vote est conditionné par le paiement intégral de la cotisation 2014.

Nous vous prions de recevoir, Chers Collègues, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Denys RIBAS

Président

Clarisse BARUCH

Secrétaire Générale

Jacques ANGELERGUES

Secrétaire Général adjoint

IMPORTANT : Pour pouvoir participer à l'assemblée générale, il est indispensable que chaque membre signe la feuille de présence **AVANT D'ENTRER DANS LA SALLE : Accueil à partir de 16h30.**

Nota : Conformément à l'article 8 des statuts et à l'article II-1.d du règlement intérieur, chaque membre peut recevoir deux pouvoirs

P.J : - Pouvoir.

SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

POUVOIR

Je soussigné(e) déclare donner

pouvoir à

pour me représenter à l'**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DIMANCHE 22 NOVEMBRE 2015.**

Signature :

P.S. : Ce pouvoir peut être remis à un membre titulaire ou adhérent